

Zeitschrift: Domaine public
Herausgeber: Domaine public
Band: - (1985)
Heft: 787

Rubrik: À nos lecteurs

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 30.06.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

J. A. 1000 Lausanne 1

Hebdomadaire romand
N° 787 12 septembre 1985

Rédactrice responsable:
Francine Crettaz

Abonnement
pour une année: 60 francs,
jusqu'à fin 1985: 20 francs
Vingt-deuxième année

Administration, rédaction:
1002 Lausanne, case 2612
1003 Lausanne, Saint-Pierre 1
Tél. 021 / 22 69 10
CCP 10-155 27

Imprimerie des Arts et Métiers SA

Ont collaboré à ce numéro:
Laurent Bonnard
Jean-Daniel Delley
André Gavillet
Yvette Jaggi
Charles-F. Pochon

Points de vue:
Jeanlouis Cornuz
P.-F. Piguet

787

L'économie et le gaspillage

Le demi-canton de Bâle-Campagne est l'un des rares en Suisse à avoir pris au sérieux la crise énergétique de l'hiver 1972-1973. Avec son voisin de Bâle-Ville il a établi une conception de l'énergie qui n'a pas d'équivalent en Suisse: analyse détaillée de la consommation et des possibilités d'économies, fixation d'objectifs de diminution de la consommation. Mieux encore: le Parlement cantonal, saisi d'un premier rapport, s'est déclaré insatisfait et a exigé une nouvelle étude et des propositions plus économes encore.

Le premier, il a édicté une législation sur l'énergie simple et souple, qui permet, par voie d'ordonnances, d'adapter les prescriptions à l'évolution de la technique et aux difficultés d'application. Le premier, il a cherché à améliorer de manière systématique la qualité thermique du parc immobilier de l'Etat, avec un double résultat: des économies financières non négligeables d'une part, des expériences techniques utiles aux professionnels de la construction et exemplaires pour les particuliers d'autre part.

Cette rapidité de réaction, favorisée par l'opposition massive de la population au projet de Kaiser-augst, est maintenant payante. Alors que dans d'autres cantons on n'a pas su utiliser le choc consécutif aux hausses successives du prix du pétrole pour mettre en place les mesures nécessaires — l'abaissement relatif du prix du mazout rend aujourd'hui une intervention politiquement plus difficile — Bâle-Campagne récolte les dividendes de sa «témérité».

L'obligation d'installer un système de décompte individuel des frais de chauffage dans les immeu-

bles neufs dès 1981 et dans les immeubles existants dès juillet dernier a été fort critiquée par les Confédérés: trop grande hâte dans un domaine techniquement pas au point, chicanes administratives. Les résultats sont pourtant encourageants; sur un échantillon de 1200 appartements on a pu constater une baisse de consommation de 14% dans un premier temps et de 23% ensuite. Appliquée à toute la Suisse la mesure permettrait d'épargner quelque 275 000 tonnes de mazout par an.

Le mol engagement, voire l'inactivité des collectivités publiques en faveur des économies d'énergie fait le bonheur des producteurs d'électricité. Ces derniers, lors de leur récente assemblée générale, ont à nouveau exprimé leur volonté d'accroître la part de l'électricité à la production de chaleur (chauffage et eau chaude). C'est qu'ils disposent d'excédents pour lesquels il faut bien trouver un débouché. Alors même que chaque physicien sait pertinemment que l'utilisation de cette énergie noble pour produire de la chaleur est irrationnelle. Sur leur lancée, les électriciens ont réaffirmé leur désir de voir supprimer la clause du besoin pour la construction de nouvelles centrales nucléaires; seuls les producteurs sont à même de définir l'optimum énergétique du point de vue de l'économie nationale.

Au vu de l'engagement actuel de la Confédération et de la plupart des cantons, les producteurs d'électricité ont de bonnes chances de voir leurs rêves devenir réalité et de continuer à dicter au pays ce qui est bon et juste en matière énergétique.

J. D.

À NOS LECTEURS

Les réponses au questionnaire paru dans DP 786 peuvent encore être envoyées à notre adresse. Merci d'avance.